

HYPOTHÈQUE SUBSIDIAIRE

Loi sur l'enregistrement foncier, L.N.-B. de 1981, chap. L-1.1, art. 25
Loi sur les formules types de transfert du droit de propriété, L.N.-B. de 1980, chap. S-12.2, art. 2

Numéro d'identification de parcelle : NID

Débiteur hypothécaire¹: nom
adresse

(Conjoint de nom du débiteur hypothécaire : nom
adresse)

Créancier hypothécaire²: nom
adresse

Mode de tenure : SANS OBJET ou propriétaires conjoints, propriétaires en commun, rien de spécifié, ou description des droits variables

(Limite du droit de propriété, titre ou droit hypothéqué : spécifier – droit de tenure à bail)

Détails de la garantie : spécifier³

Conditions et engagements statutaires exclus : TOUS ou AUCUN ou spécifier par numéro

Conditions et engagements facultatifs inclus : AUCUN ou spécifier par numéro

(Les énoncés, affidavits, déclarations statutaires ou autres documents qui constituent l'Annexe « D » ci-jointe font partie intégrante de la présente hypothèque subsidiaire.)

Le débiteur hypothécaire hypothèque (sous réserve des limites spécifiées) au profit du créancier hypothécaire selon le mode spécifié de tenure la parcelle spécifiée à titre de garantie subsidiaire dont les détails sont spécifiés.

Le débiteur hypothécaire reconnaît avoir reçu le texte des conditions et engagements qui sont contenus dans la présente hypothèque par renvoi au moyen d'un numéro distinctif ou en vertu du paragraphe 25(4) de la *Loi sur l'enregistrement foncier* et convient de les observer de la même manière que s'ils y étaient contenus intégralement.

(Le conjoint du débiteur hypothécaire est partie au présent instrument et consent à la présente aliénation aux fins de l'article 19 de la *Loi sur les biens matrimoniaux*.)

Date: _____

Témoin :
signature

Débiteur hypothécaire :
signature

(Témoin :
signature

Conjoint de nom du débiteur hypothécaire :
signature)

¹ Des cas multiples peuvent être indiqués.

² Des cas multiples peuvent être indiqués.

³ Peut être joint en annexe.